

## Communiqué de presse

Lundi 10 mai 2021

### **Les conseils d'administration de l'Opac du Rhône et Loire Habitat approuvent la création de la société anonyme de coordination (SAC) « Au Fil des Deux Fleuves » qui associe les deux organismes**

Les conseils d'administration de l'Opac du Rhône et de Loire Habitat, qui se sont tenus respectivement les 6 et 7 mai 2021, ont approuvé la constitution de la Société anonyme de coordination (SAC) « Au Fil des Deux Fleuves ».

Cette structure permettra aux deux offices de coopérer sur un « projet de territoires » dédié aux départements du Rhône et de la Loire. Ils partageront ainsi leurs ressources et créeront des outils communs sur les thématiques suivantes : centres-bourgs, seniors et autonomie, accession à la propriété, environnement.

Tout en conservant leur autonomie, l'Opac du Rhône et Loire Habitat expriment ainsi leur volonté d'assurer leur pérennité, d'accroître leurs capacités d'action et de développement et de répondre encore mieux aux besoins des locataires.

Les instances de gouvernance de la SAC, - l'assemblée générale, le conseil de surveillance et le directoire -, seront installées le 27 mai prochain.

L'agrément auprès du ministère en charge du Logement sera alors sollicité afin que la SAC « Au Fil des Deux Fleuves » soit opérationnelle à l'automne 2021.

---

#### Contacts presse :

Loire Habitat – Carole QUEVILLY – [c.quevilly@loirehabitat.fr](mailto:c.quevilly@loirehabitat.fr) – 06.48.00.34.81 -  
Opac du Rhône – Agnès FERNANDEZ – [afernandez@opacdurhone.fr](mailto:afernandez@opacdurhone.fr) – 06.77.36.96.39